

MAIRIE D'ESCAMPS (46230) – Le bourg

MAIRIE D'ESCAMPS

Le bourg - 46230

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCAMPS

se réunira, en séance ordinaire le 03 avril 2025, à 20 heures 30.

Objet de la réunion

- Approbation du PV du conseil municipal du 23 janvier 2025
- Approbation du compte administratif et du compte gestion 2024 et affectation du résultat de fonctionnement 2024.
- Vote des taxes directes locales 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Admission en non-valeur de créances de faible montant
- Création de deux postes d'adjoint technique principal
- Désignation d'un référent au SYDED
- Informations diverses

Fait à ESCAMPS, le 28 mars 2025

Le Maire

MAIRIE D'ESCAMPS
Lot